

## Magistrature et Droit international privé

Par **Norbert**, le **25/05/2017** à **17:21**

Bonjour,

Je prends le temps de vous écrire pour vous expliquer ce que je pense être un "problème".

Voilà, j'ai découvert le droit international privé lors de mon année de M1. Je me suis rarement aussi intéressé à une matière au cours de mon cursus universitaire et mes notes ont, sur les deux semestres, largement reflété cet intérêt.

Je n'ai pas fait de M1 en droit international mais un M1 en droit privé général (avec TD de DIP bien sûr[smile3]). Pourquoi? Tout simplement parce que je me destine à la magistrature.

C'est là malheureusement où le bat blesse. Je compte toujours entrer dans la magistrature et me préparer au concours. Seulement voilà, j'ai très envie de poursuivre en M2 de droit international privé. Et je pense que les deux projets sont contradictoires. Rares sont les magistrats, et les promotions d'auditeurs de justice, titulaires de M2 en DIP. De plus, les débouchés proposés par ces M2 ne visent pas la magistrature (et la fonction publique nationale de manière générale).

Je sais qu'il n'y a pas de master qui prépare à l'ENM à proprement parler mais les M2 DPG et Carrières judiciaires sont largement privilégiés (et représentés dans les promotions). Certains de ces masters proposent des enseignements de DIP mais pas dans la proportion que je veux puisque j'aimerais beaucoup approfondir le DIP.

D'où la question: dois-je privilégier la raison (donc un bon M2 en DPG avec des options DIP) ou la passion (le M2 en droit international privé)? Surtout, pensez-vous qu'il soit possible de justifier auprès d'un directeur de M2 en DIP son choix d'intégrer son master tout en ayant pour objectif d'intégrer l'ENM?

Je sais que la décision finale m'appartient et que je suis le seul à pouvoir juger de ce qui est mieux pour moi, mais avoir quelques avis peut parfois aider!

Merci!

Par **Herodote**, le **25/05/2017** à **23:14**

Bonsoir,

La réponse est en réalité très simple. Les épreuves du concours d'entrée à l'ENM sont toutes imposées (sauf l'épreuve facultative de langue) et avec un programme défini (pour le droit à tout le moins). Vous devrez donc étudier le programme du concours ainsi que la méthode des épreuves si vous souhaitez le présenter utilement.

A partir de là, vous avez le choix. Soit faire un M2 qui reprend une partie plus ou moins grande du programme afin d'optimiser vos chances de réussir. Soit, faire un master plus spécialisé, potentiellement sans rapport, et étudier les parties du programme non étudiées dans le cadre du master par vous-même. Aucun master ne permet de couvrir l'ensemble du programme, donc de toute façon, vous devrez en découvrir une partie par vous-même.

Certains candidats réussissent le concours avec un diplôme d'IEP, certains un master de droit public... Ce n'est certes pas la majorité, mais ça existe. Concernant le DIP, il est au programme d'un des oraux (oral de DUE, DEDH et DIP). Comme tous les étudiants qui n'ont pas fait un master "adapté", vous devrez "rattraper" votre retard. C'est difficile, mais possible.

Quant à pratiquer le DIP en tant que magistrat... C'est possible, les JAF en rencontrent régulièrement par exemple, c'est important d'avoir des notions, mais ce n'est pas le cœur du métier (surtout qu'au sein de l'UE, les règlements européens fournissent les réponses à la plupart des questions).

C'est à vous de voir. Il faut voir aussi quels sont vos plans "B". Enfin, sachez qu'il est possible de mettre une bonne dose de DIP dans un master DPG. Cela a été mon cas avec du DIP en option et un mémoire de recherche très orienté DIP.

**Par Norbert, le 26/05/2017 à 10:34**

Je vous remercie pour votre réponse limpide.

Après mûres réflexions, je pense finalement opter pour un master en DIP. Celui de Paris 2 semble être un bon compromis. Il est assez orienté vers l'étude du droit international de la famille et des obligations (c'est du moins l'une des options proposées).

Je pense que la réussite de l'ENM relève davantage de la préparation (état d'esprit et surtout méthodologie) que du master choisi. Même si, je vous l'accorde, il est plus aisé d'avoir suivi un master DPG ou droit pénal. De ce point de vue là, un bon IEJ ou une bonne préparation devrait combler, en partie, ces lacunes. Je ne nie évidemment pas le fait que la difficulté sera grande.

D'autant qu'effectivement j'envisage de passer le barreau si l'ENM ne veut définitivement pas de moi. Et là je pense qu'un master en DIP est une bonne base et offre de meilleures perspectives qu'un master DPG (bien que certains ont une bonne réputation auprès des professionnels. Encore une fois Paris 2).

**Par Herodote, le 26/05/2017 à 15:37**

Bonjour,

A vous de faire le choix, bien sûr.

Mais gardez à l'esprit qu'une formation en DIP est très spécialisée (et ne forme précisément qu'à ça), ce qui a des avantages comme des inconvénients. Hormis peut-être dans des cabinets très spécialisés, les avocats ne faisant que du DIP sont rares je crois. De plus, vous ne ferez pas que du DIP (loin s'en faut), en tant que magistrat. Par ailleurs, je ne vois pas du tout en quoi un master en DIP offre de meilleures perspectives qu'un master DPG.

Je ne cherche pas du tout à vous dissuader, loin s'en faut, simplement à ce que vous choisissiez en connaissance de cause.

Par **Norbert**, le **26/05/2017** à **20:26**

Bonjour,

Je comprends parfaitement votre raisonnement. Pour être honnête avec vous, je n'avais pas vu cela sous cet angle en effet. Je considérais, à tort peut-être, que pour un magistrat être spécialisé dans un domaine était une bonne chose lorsque l'on sait que le contentieux l'est de plus en plus. Enfin, ça reste l'éternel débat entre le généraliste et le spécialiste.

Mais, de toute manière, s'il avait fallu choisir un master DPG, indéniablement j'aurais opté pour celui de Paris 2 qui me semble parfaitement adapté et réputé.

Ayant déjà fait mon choix sur le site des inscriptions (1er choix pour droit international privé), je ne peux malheureusement plus faire marche arrière.

Par **Herodote**, le **26/05/2017** à **22:58**

Bonsoir,

Vous avez raison, il peut être intéressant d'avoir une spécialisation, mais celle-ci ne présente pas nécessairement un intérêt direct en début de carrière et vous pourrez vous spécialiser davantage ou dans d'autres domaines à travers la formation continue obligatoire.

Pas de drame! Le DIP est une matière importante et complexe, ce n'est pas un mauvais choix en tant que tel. Les situations de DIP sont de plus en plus fréquentes, donc ce n'est pas absurde, bien au contraire. S'il est vrai que ce master n'est pas le plus adapté à la préparation du concours, il est loin d'être inutile.

Par ailleurs, si tel est votre choix, vous pourrez prendre un an pour préparer le concours et à cette occasion, vous aurez le temps d'étudier les autres matières (que vous aurez de toute façon déjà vues pour l'essentiel entre la L1 et le M1).

Par **Norbert**, le **27/05/2017** à **21:54**

Bonsoir,

Je comptais en effet prendre le temps de préparer le concours après cette année de master même si, au vu des places qui sont ouvertes ces dernières années, il est intéressant de le passer aussi rapidement que possible. Espérons que cela se poursuivre encore quelques années.

En tout cas, je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et de me donner quelques conseils.